

# Le dialogue local se poursuit



Le comité territorial de concertation (CTC), dans lequel siègent des élus et des habitants des trois communes, s'est réuni pour une 4ème réunion avant l'été. Les trois variantes d'implantation ont été présentées de manière à recueillir les impressions des membres du CTC. Ces derniers ont particulièrement insisté sur :



La répartition des machines par commune, qu'ils souhaitent aussi équitable que possible.



L'usage optimal du foncier sécurisé sur la zone d'implantation.

Les attentes exprimées, ainsi que les attentes des services de l'État qui instruiront la demande d'autorisation environnementale, alimentent les réflexions de WEB Energie du Vent sur la variante d'implantation finale.

## Les étapes à venir jusqu'au dépôt

À quelques mois du dépôt de la demande d'autorisation environnementale (DAE), le rythme de développement du projet s'accélère. Si le développement du projet ne s'arrête pas au moment du dépôt, nous vous proposons ici un focus sur les étapes précédant cette étape cruciale dans la vie d'un projet.



### Développement technique



#### COMITÉ DE PROJET

Les trois communes d'implantation ont défini des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables favorables au projet des 3 Seigneurs. Si ces zones ne sont pas validées au niveau régional avant le dépôt de la DAE, WEB Energie du vent sera dans l'obligation de convoquer un comité de projet réunissant notamment l'ensemble des communes du périmètre de l'enquête publique.



#### RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le résumé non technique vise à faciliter la compréhension des enjeux et des impacts du projet et à présenter les mesures d'atténuation de ces impacts, notamment environnementaux et paysagers. Il est obligatoirement communiqué aux communes d'implantation du projet au moins un mois avant le dépôt de la DAE. Les communes peuvent alors adresser toutes leurs remarques et questions au porteur de projet, qui est tenu d'y répondre.



### Information & concertation

2024

➔ **Automne 2024 :**  
➔ **Choix de l'implantation des machines**

➔ **Début 2025 :**  
➔ **Etude d'impact**

➔ **Envoi du Résumé non technique aux communes d'implantation**

➔ **1<sup>er</sup> trimestre 2025 :**  
➔ **Dépôt de la Demande d'autorisation environnementale (DAE) en préfecture**

2025

#### DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ACCOMPAGNÉE PAR L'AGENCE TACT

- ➔ Poursuite du comité territorial de concertation
- ➔ Lettres d'information
- ➔ Permanence publique
- ➔ Comité de projet



#### DIALOGUE LOCAL

En amont du dépôt de DAE, plusieurs temps d'échanges et de présentation du projet final seront organisés à destination des élus municipaux (présentation aux conseils municipaux) et des habitants des trois communes (permanence publique).

Conception : Agence Tact. Graphisme : Léa Fargé. Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

**W.E.B**  
web.energy

# PROJET ÉOLIEN DES 3 SEIGNEURS



LETTRE D'INFORMATION

OCTOBRE 2024

## Édito

Madame, Monsieur,  
Les études techniques nécessaires au développement du projet éolien sur les communes de Le Sourd, La Vallée-au-Blé et Marly-Gomont arriveront bientôt à leur terme. L'état initial du site a été établi, notamment grâce aux études environnementales et paysagères. Les résultats de ces deux études vous sont présentés de manière synthétique dans cette lettre d'information.

Le dialogue local s'est également poursuivi, à l'occasion d'un quatrième comité territorial de concertation organisé en juin dernier. Ses membres, représentant les trois communes d'implantation, ont pu discuter des différents scénarios d'implantation envisagés sur la base de l'état initial. Un projet éolien est soumis à de nombreuses contraintes, notamment réglementaires et techniques : la variante finale sur laquelle nous travaillons actuellement devra en tenir compte.

Cette lettre vous apporte des précisions sur l'ensemble de ces avancées. Elle détaille les enjeux environnementaux et paysagers du site d'implantation, les critères présidant à l'élaboration des variantes d'implantation et au choix le plus équilibré, ainsi que les étapes à venir avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Je vous en souhaite une bonne lecture et me tiens à votre disposition pour plus d'informations.

Django Mazars

Chef de projet chez WEB Énergie du vent



**W.E.B**  
web.energy

La société W.E.B. Energie du Vent SAS, créée le 28 juillet 2003, est une entreprise dédiée au développement de projets de production d'électricité issue de sources d'énergie renouvelable, en vue de leur exploitation. Elle réalise elle-même et supervise toutes les étapes des projets, à savoir le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance en concertation avec les responsables locaux.



### Vous avez des questions ?

Vous souhaitez nous contacter ? L'équipe projet se tient à votre disposition pour vous répondre.

- ➔ [django.mazars@web.energy](mailto:django.mazars@web.energy)
- ➔ 07 85 48 52 80
- ➔ [www.web.energy/fr](http://www.web.energy/fr)

# L'état initial : Identifier les enjeux du site

## pour parvenir à un projet de moindre impact



### L'étude paysagère



Cette étude a été réalisée à trois échelles différentes et prend ainsi en compte les éléments paysagers et patrimoniaux situés jusqu'à 20km de la zone d'étude. Elle identifie notamment les enjeux de visibilité du futur parc depuis les entrées et sorties de village et les sites patrimoniaux. Une fois l'implantation définie, des photomontages seront élaborés, de manière à rendre visible de manière très concrète l'effet des éoliennes depuis différents points de vue.



Les principales recommandations du bureau d'étude paysager sont les suivantes :

- Rechercher une forme d'implantation cohérente dans l'espace ouvert et donc sensible à la présence d'éoliennes qu'est la Basse Thiérache,
- Réaliser une campagne de photomontages depuis différents lieux de vie pour étudier les visibilités, mais aussi depuis les lieux patrimoniaux que sont la Nécropole nationale et les églises fortifiées,
- Effectuer une étude d'encerclement depuis les lieux de vie afin de s'assurer de la bonne intégration du projet par rapport aux parcs éoliens existants.



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'étude paysagère analyse les enjeux de saturation visuelle en tenant compte de la présence des parcs éoliens déjà en exploitation. Le scénario d'implantation en tiendra compte en ménageant des angles de respiration visuelle, dans lesquels aucune éolienne ne sera visible.



### L'étude environnementale



#### L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

a été menée sur une année, soit un cycle de vie complet de l'écosystème local. Elle est basée sur des observations sur site par des écologues et sur des études documentaires.



#### 91 ESPÈCES D'OISEAUX

ont été recensées, dont 71 sont protégées au niveau national. 26 d'entre elles nichent sur la zone, comme le Busard cendré et le Vanneau huppé. La zone comprend également des couloirs de migration de la Grue cendrée et du Milan royal.



#### 12 ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS

ont été repérées dans la zone, en particulier à proximité des bosquets et des haies. C'est moins que dans le reste de la région en général, qui compte en moyenne 21 espèces.



### Et maintenant ?

Une fois l'état initial établi, des variantes d'implantation sont élaborées. Plusieurs critères président au choix final, en plus des enjeux environnementaux et paysagers déjà décrits :



#### DES CRITÈRES TECHNIQUES :

gabarit des machines en lien avec l'effet de sillage, distances minimales à respecter entre le parc et les routes, etc.



#### DES CRITÈRES TERRITORIAUX :

répartition des machines par commune, caractère acceptable du projet par la population, etc.



#### DES CRITÈRES ÉCONOMIQUES :

coût du raccordement du parc, production d'électricité attendue, etc.



#### C'EST QUOI L'EFFET DE SILLAGE ?

C'est l'effet qu'une éolienne produit sur la vitesse du vent et potentiellement sur la production d'une éolienne qui serait placée juste derrière. En effet, à l'arrière d'une éolienne, le vent est ralenti. Il est donc nécessaire de respecter une distance minimale entre deux éoliennes, afin de ne pas impacter la production d'électricité.

### CARTE DE SYNTHÈSE PATRIMONIAL, PAYSAGÈRE ET TOURISTIQUE

#### Périmètres

- Site du projet éolien
- Périmètre d'étude éloignée (2 à 6 km)
- Périmètre d'étude éloignée (5 à 10 km)
- Périmètre d'étude éloignée (20 km)

#### Patrimoines

- Monuments historiques classé/inscrit
- Tourisme patrimonial
- Petit site naturel
- Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO)
- Chemin de randonnée

#### Typologie des paysages

- Paysage de plaine
- Paysage bocager
- Paysage de la vallée

